

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03570

Numéro SIREN : 877 728 949

Nom ou dénomination : A2M Conseil

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2023 sous le numéro de dépôt 4926

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

certa

2023 5004926 N°15948*04

Désignation de l'entreprise		A2M CONSEIL		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		9, Allée des Roseaux 59250 HALLUIN			
SIRET		8 7 7 7 2 8 9 4 9 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 0 0 9 2 0 2 2	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	14 673	030	6 025
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	14 673	048	6 025
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	14 121	070	14 121
	Autres * (3)	072	2 828	074	2 828
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	206 067	086	206 067
	Charges constatées d'avance *	092	367	094	367
	Total II	096	223 383	098	223 383
Total général (I + II)		110	238 056	112	6 025
					232 031
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	133 737		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	93 141		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	227 978		
	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 950		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	2 103		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	4 053			
Total général (I + II + III)		180	232 031		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2M CONSEIL

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210					
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
		services *			217		218	157 013				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222				
	Production immobilisée *							224				
	Subventions d'exploitation reçues							226				
	Autres produits							230	33			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	157 046				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234				
	Variation de stocks (marchandises)*							236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	30 072			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 559)						244	795			
	Rémunérations du personnel*							250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252				
	Dotations aux amortissements*							254	3 340			
	Dotations aux provisions							256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262	11				
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
Total des charges d'exploitation (II)							264	34 217				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	122 830				
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)				294				
Produits exceptionnels (IV)							290					
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	92				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348										
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	29 597				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	93 141				
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	93 141			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	5 165					
	Provisions non déductibles*					322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	29 833					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-ets d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	92				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44. octies A)	987		342				
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)	989							
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138							
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Investissements outre-mer	344							
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
BUD (44 sexdecies)		992										
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		350			
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)					655					
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643					
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645					
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647					
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648					
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641					
		Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990					
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)						649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	128 231	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356				
	Déficits antérieurs reportables : *										360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	128 231	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2021 au 30/09/2022**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Ces comptes annuels ont été établis le .

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2021 au 30/09/2022

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans le coût des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2021 au 30/09/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORP.	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencés & aménagés divers				
	Autres immos corporelles		14 007 666		
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL			14 673		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL					

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORP.	Terrains					
	Sur sol propre					
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles				14 007 666	
	Mat. bureau, inform., mobilier					
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL					14 673	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2021 au 30/09/2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Sur sol propre					
Constructions					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Inst. générales agencem. amén.					
Autres immobs		2 567	3 118		5 685
corporelles		118	222		340
Mat. bureau et informatiq., mob.					
Emballages récupérables divers					
TOTAL		2 685	3 340		6 025
TOTAL GENERAL		2 685	3 340		6 025

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Constr.							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Immo. corp.							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
A. Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2021 au 30/09/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	14 121	14 121	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 503	2 503	
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	325	325	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	367	367	
TOTAUX		17 316	17 316	
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2021 au 30/09/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	367
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	367

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2021 au 30/09/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	1 950	1 950		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	865	865		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	599	599		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	546	546		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	94	94		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	4 053	4 053		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2021 au 30/09/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 950
Dettes fiscales et sociales	599
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 549

A2M Conseil
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 9, Allée des Roseaux - 59250 HALLUIN
RCS LILLE METROPOLE 877 728 949

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 JANVIER 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 93 140,69 euros de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	<i>93 140,69 euros</i>
--------------------------------------	-------------------------------

Auquel s'ajoute :

Un montant pris sur le compte "Autres Réserves" de	6 859,31 euros
<i>Compte « Autres Réserves » s'élevant ainsi à 126 877,79 euros.</i>	

Somme distribuable s'élevant ainsi à	100 000,00 euros
--------------------------------------	------------------

A titre de dividendes	100 000,00 euros
<i>Soit 10 000,00 euros par action.</i>	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,



- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction de 40%		Revenus non éligibles à la réfaction de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice clos le 30/09/2021	<u>AGO 01/03/2022</u> 60 000,00 €	/	/
Exercice clos le 30/09/2020	/	/	/

Certifié conforme
Le Président





Marque d'Expertise

Lesquin, le 6 Février 2023

REÇU GREFFE
07 FEV. 2023
TRIBUNAL DE COMMERCE
LILLE METROPOLE

**Monsieur le Greffier
TRIBUNAL DE COMMERCE**

445, Boulevard Gambetta – CS 60455

59338 TOURCOING CEDEX

Objet :
**Dépôt des comptes annuels
Exercice 2022**

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, pour le dépôt annuel des comptes de la société :

**SASU A2M Conseil
9, Allée des Roseaux
59250 HALLUIN
RCS LILLE METROPOLE 877 728 949**

- Bilan, compte de résultat et annexes au 30 septembre 2022,
- Affectation du résultat décidée par l'associé unique,
- Chèque de 45,02 € à votre ordre.

Vous remerciant de nous adresser le justificatif de ce dépôt ainsi que votre note de frais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos salutations distinguées.


Valérie MARTINS
Service Juridique

CHD LILLE

Arteparc Lesquin 2, Rue des Peupliers 59810 Lesquin

Tél. 03 20 05 00 50 – E-mail : lille@groupechd.fr – Site : www.groupechd.fr

SAS au capital de 1 000 000 € - 347 708 471 RCS LILLE METROPOLE - Inscription au tableau de l'ordre de Lille